

SBB

Les Services Bancaires de Base¹

L'ESSENTIEL

Dans le cadre **du droit au compte**, il vous est possible de demander à la Banque de France de désigner un établissement bancaire afin d'ouvrir un compte bancaire.

Vous pourrez ainsi bénéficier des **Services Bancaires de Base, gratuitement**, incluant un compte de dépôt et les services essentiels à la gestion de votre budget au quotidien.

UN SOCLE REGLEMENTAIRE DE SERVICES

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse
- Une **réduction de 50 %** sur les commissions d'intervention, dans la limite d'un plafond mensuel de 20€/mois

LES + CAISSE D'EPARGNE

La gestion de votre carte bancaire directement depuis votre **application mobile²** : verrouillage temporaire, désactivation des paiements et retraits à distance et/ou à l'étranger, opposition en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte...

1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre Caisse d'Epargne. Voir autres conditions pour ces fonctionnalités de pilotage de la carte, en agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr



CARTE VISA CLASSIC À CONTRÔLE DE SOLDE SYSTÉMATIQUE

Avant d'autoriser le paiement à l'opération que vous souhaitez réaliser, la Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique vérifie systématiquement, en plus des plafonds de paiement, le solde de votre compte.

La carte idéale pour gérer un compte bancaire en alliant sécurité et autonomie !

➤ CARACTÉRISTIQUES

- Carte de paiement et de retrait utilisable en France et à l'étranger.
- Des garanties d'Assurances et d'Assistance¹ pour vous protéger, vous et votre famille, lors de vos déplacements en France et à l'étranger dont une Assistance médicale et une Assurance Décès invalidité.
- Service de mise en opposition de la carte 24h/24 et 7j/7, en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte.
- Fonctionne en sans contact.
- Compatible avec les solutions de paiement mobile.
- Carte à débit immédiat.



➤ GARANTIE ACHAT²

Tous les achats réglés avec votre carte Visa Classic à contrôle de solde systématique Caisse d'Épargne sont protégés contre la détérioration et le vol avec effraction ou par agression.

La couverture s'élève au maximum à la valeur d'achat du bien :

- Valeur du bien : entre 75 € et 800 € TTC.
- 7 jours couverts (post acquisition/livraison)
- Plafond de la garantie : 800 € par objet et 1 600 €/an



BON À SAVOIR

La carte effectue une demande d'autorisation systématique avec contrôle du solde en temps réel à chaque opération.

Sachez que certains terminaux de paiement ne permettent pas de contrôler le solde de votre compte en temps réel (terminaux dits offline, par exemple : parkings, stations essence automatiques, péages autoroutiers). Dans ce cas, votre paiement par carte sera refusé même si le solde de votre compte est suffisant.

➤ PAIEMENT MOBILE

La Caisse d'Épargne vous propose deux solutions de paiement mobile sans contact*. Grâce à Apple Pay et Samsung Pay, vous pouvez régler vos achats par carte avec votre smartphone chez tous les commerçants équipés de la technologie sans contact et acceptant la marque VISA.

* Voir la liste des cartes éligibles, des appareils compatibles et des autres conditions d'utilisation de la carte Visa Caisse d'Épargne dans Apple Pay et dans Samsung Pay sur www.caisse-epargne.fr



Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

1) Les garanties d'Assurances du contrat Carte Visa sont souscrites par Visa Europe Limited, pour le compte des porteurs de cartes Visa de la Caisse d'Épargne, auprès d'AXA France IARD et AXA France VIE, entreprises régies par le Code des assurances. AXA FRANCE VIE, SA au capital de 487 725 073 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 310 499 959, AXA FRANCE IARD, SA au capital de 214 799 030 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 722 057 460 - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE.

Les garanties d'Assistance du contrat Carte Visa sont souscrites par Visa Europe Limited pour le compte des porteurs de cartes Visa de la Caisse d'Épargne, auprès de Fragonard Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Fragonard Assurances, SA au capital de 37 207 660 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 479 065 351 - Siège social : 2 rue Fragonard - 75017 Paris.

2) Garantie Achat est un contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros. Siège social, 88 avenue de France 75641 Paris Cedex 13 RCS Paris n°B 350 663 860. Distribué par les Caisses d'Épargne intermédiaires en Assurances.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros. RCS Paris - n° 493 455 042. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100. Septembre 2021. Création : BPCE Crédits Photos : Freepik



CAISSE D'ÉPARGNE